

et quatre ballots de nouveaux caractères, les faisoit conduire de bonne foy à Trévoux, ne supposant pas que sa condition fust pire que celle des imprimeurs de Genève et d'Avignon qui viennent y en acheter tous les jours. Les syndics des libraires de Lyon, avertis par le fondeur des caractères, arrestèrent violemment aux portes les ballots de mon imprimeur.

« L'intendant de ma souveraineté écrivit à Lyon, et demanda justice de cette violence, dont les magistrats de Lyon ont refusé de lui faire raison.

« Je demande que M. de Pontchartrain prenne la peine de mander à M. l'intendant de Lyon qu'on fasse incessamment raison à mon imprimeur de l'injustice qu'on luy a faite, et qu'il donne ordre, s'il lui plaist, qu'on le laisse à l'avenir jouir paisiblement d'une liberté qu'à peine refuse-t-on aux ennemis de l'état : il est public qu'on achète tous les jours à Lyon des caractères et des papiers pour l'Espagne. Les imprimeurs d'Avignon, qui sont en grand nombre, ne se pourvoyent point ailleurs, et n'ont jamais esté inquiétés. Je demande qu'on me fasse le même traitement, et qu'il ne soit pas permis à de petits particuliers d'insulter impunément à mon autorité. J'aurois des moyens seurs de les punir, qui certainement seroient approuvés par le roy, et je pourrois aisément leur confisquer à Trévoux plus qu'ils n'ont fait à mon imprimeur. Mais je n'aime pas les voyes de fait, et d'ailleurs je veux devoir la satisfaction qui m'en sera faite à la bonté de ma cause et à l'amitié de M. de Pontchartrain. »

Ceux qui voyaient d'un œil d'envie s'établir à Trévoux une imprimerie, n'en cessèrent pas pour cela leurs menées. Quelques syndics de la librairie de Paris, gagnés par eux, se plaignirent au roi du préjudice que leur causerait une imprimerie libre et à portée de tout contrefaire. Louis XIV voulut s'opposer à son établissement, mais le duc du Maine, son fils, lui présenta, le 10 juin 1697, un mémoire où il combat les objections qu'on lui avait faites, et prouve qu'une telle opposition serait un acte attentatoire au droit de souveraineté dont ses prédécesseurs avaient toujours joui.